



Association des Amis de la Chapelle de Montban

Procès-verbal de l'AG du 12 juin 2017

à 19h30 à l'Auberge de la Croix d'Or à Posat

L'AG débute à 19h35.

I. Salutations

Je salue tous les membres qui ont pu faire le déplacement ce soir, en particulier Monsieur l'Abbé Fabien Benz, aumônier de l'association.

Sont excusés spécifiquement : Alain Chardonnens, Stéphane Peiry, Geneviève et Raphaël Waldis, Jean-Baptiste et Adrienne Hemmer, Syméon et Marie Chardonnens. Les autres membres absents sont excusés d'office puisqu'il n'y avait pas de convocation à l'assemblée mais bien une invitation.

Je précise que les consommations, ce soir, seront à charge des participants, étant donné que notre but est de récolter des fonds pour la chapelle, les revenus ne doivent pas servir à financer l'apéritif.

2. Prière

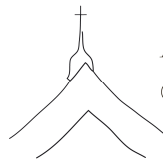
Monsieur l'Abbé Fabien Benz dit la prière.

3. Approbation du procès-verbal de l'AG de l'année précédente

Le procès-verbal de l'AG précédente est disponible sur le site internet, il se situe aussi dans le classeur que nous avons ici et que nous mettons à disposition de ceux qui veulent le lire.

Est-ce que quelqu'un a une modification à apporter ? Est-ce que quelqu'un a une objection à ce que le PV soit validé ?

Le PV est validé.



4. Rapport du président

Pour cette deuxième année d'activité, le point principal est que nous avons pu être reconnus d'utilité publique, et que les dons versés à l'association sont désormais déductibles des impôts. Nous avons pu obtenir cette mesure de manière rétroactive pour les dons versés l'année précédente, donc il s'agit d'une belle reconnaissance. Cette année, nous avons lancé, comme promis l'année dernière, plusieurs actions destinées à récolter des fonds pour la restauration de la chapelle. Nous avons poursuivi la vente de bougies à la chapelle. Nous avons tenté d'y vendre des chapelets, sans grand succès pour l'instant. Nous avons aussi organisé une vente de vin. A l'automne, nous avons essayé de faire un peu de publicité pour la fête du rosaire, dont la participation était meilleure que l'année précédente. Nous avons néanmoins dû faire face à une baisse importante des dons, puisque l'« effet de la nouveauté » était passé. Les gens ont été nettement moins généreux cette année. A noter aussi que l'année dernière, nous avons pu bénéficier de la générosité d'une famille de Farvagny touchée par le deuil, pour un montant de CHF 2'000.- environ. Cette année, aucun don de cette nature n'a été versé à l'association. Les actions réalisées ont donc juste suffi à combler le manque à gagner par cette année plus difficile que la précédente.

Nous devons aussi malheureusement signaler le vol de la caisse bougie dans la chapelle alors que nous étions en vacances. Nous avons appelé la police, qui a constaté le vol. Il a fallu remplacer la caisse, il y a eu pour environ CHF 50.- de vol plus des bougies plus des chapelets disparus. C'était pour nous difficile. Nous n'avons de plus pas pu poser plainte directement puisque nous ne sommes pas propriétaires du lieu. Enfin, comme il y avait peu de chance de retrouver les coupables, nous en sommes restés là. Nous relevons la caisse plus régulièrement.

Je termine en disant que l'année dernière, en fin d'assemblée, une dame avait proposé de vendre des cartes postales. Malheureusement, nous n'avons pas pu organiser une vente par « absence de point de vente sec », mais nous avons envoyé une carte à tous nos membres et donateurs, avec la dernière cotisation.

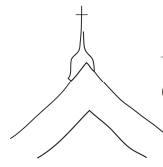
Je laisse maintenant la parole à notre caissière, pour le point 5 « Rapport du caissier » :

5. Rapport du caissier

Bonjour, donc, au niveau des comptes, nous terminons à **fr. 21'284.63** pour un bénéfice total de fr. 10'522.32, en baisse de CHF 240.- par rapport à l'année précédente. Notre objectif de doubler la somme récoltée l'année dernière est donc non atteint de justesse.

Au niveau des actions,

- **Vente de chapelets, CHF 280 francs environ engagés. On a vendu pour 60 francs de chapelets. On va peut-être baisser les prix pour diminuer le stock.**
- **Les bougies marchent très bien. fr. 2'736.65 chiffre d'affaires des bougies (529.- achat bougies de neuvaine), soit environ CHF 2'000.- de bénéfice net, puisque les investissements comme les étiquettes avaient été réalisés précédemment.**
- **fr. 5'525.70 chiffre d'affaires de la vente de vin : pour presque CHF 2'000.- de bénéfice**



- Environ CHF 6'000.- proviennent des cotisations et des dons. C'est donc la grande part de notre fonctionnement.
- 10'522.32 de bénéfice, c'est bien tout de même. On est une jeune association, donc avec les bons résultats de la première année, nous avons pensé que ça irait vite, mais il faut comprendre, avec cet exercice, qu'il va falloir beaucoup travailler pour poursuivre sur cette lancée. Je propose donc, pour l'année prochaine, de garder un objectif analogue, c'est-à-dire entre CHF 10'000.- et CHF 11'000.- de somme récoltée.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

Lecture du rapport par M. Jérémie Bart, membre du comité.

Est-ce que quelqu'un a une modification à apporter ? Est-ce que quelqu'un a une objection à ce que les comptes soit validés ?

Les comptes sont validés.

7. Validation des nouveaux statuts

Nous avons dû proposer une modification des statuts, pour pouvoir garantir le maintien de notre nouveau statut d'association reconnue d'utilité publique. La modification tient en deux lignes :

A l'article 2, nous avons dû ajouter le nom de la commune de Gubloux.

A l'article 15, nous avons biffé la phrase « D'éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés pour des commissions officielles. »

Nous ne nous sommes jamais versés de jetons, il s'agit simplement de statuts tout faits que nous avons téléchargés sur internet et qui contenaient ces lignes. Cela ne modifie en rien les buts de l'association.

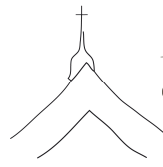
Signature

Les nouveaux statuts sont validés.

8. Décharge et élection du comité

Depuis l'année dernière, nous étions 4 personnes au comité. Léo, Concetta, Véronique, et moi-même. Nous espérions pouvoir compléter le comité, pour pouvoir élargir le champ des connaissances. C'est chose faite, puisque cette année, deux membres ont commencé, déjà officieusement, avec nous l'espérons, votre approbation. Il s'agit de Bernard Python et Jérémie Bard. Est-ce que cela vous convient ? Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite nous rejoindre ? Est-ce qu'il y a une objection à l'élection de ce comité à 6 personnes ?

Le comité est élu par acclamation.



9. Description des objectifs 2017-2018

Pour l'année prochaine, plutôt que d'organiser des actions supplémentaires en termes de vente d'objets, nous trouverions positifs de réitérer la vente de vin, qui a bien fonctionné, de poursuivre la vente de bougies, et aussi et surtout de trouver de nouveaux membres de l'association.

10. Varias

Est-ce que quelqu'un a quelque chose à ajouter, à présenter ?

Les membres mentionnent la possibilité de faire paraître des articles dans la presse, dans le bulletin paroissial, etc.

Il est demandé que le comité se renseigne auprès de la paroisse par rapport aux fonds bâtiments spécifiquement destinés à la chapelle de Montban.

Il est demandé de faire une demande de quête pour la chapelle de Montban, au niveau de l'UP.

L'AG est close à 20h10.